



## CONTRAT D'INSCRIPTION

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

NPA : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

No de téléphone fixe : \_\_\_\_\_

No de téléphone mobile: \_\_\_\_\_

e-mail : \_\_\_\_\_

*Statut souhaité (entourer ce qui convient) :*

Initiation (3 mois avec kimono et initiation privée) : 200.-

Adultes : 60.-/mois ; 160.-/trimestre ; 680.-/année

Etudiants/AVS/Chômage : 40.-/mois ; 100.-/trimestre ; 400.-/année

Enfants : 150.-/semestre\*

Zazen/laïdo/Do In Ankyo uniquement : 30.-/mois

\* Pour les enfants de la commune de Saint-Saphorin un tarif à moitié prix est appliqué

### Termes & conditions

Le présent contrat est souscrit entre Lavaux Aïkido et le/la signataire du présent contrat (ci-après désigné-e comme « l'adhérent-e »).

#### **Prestations :**

L'inscription à Lavaux Aïkido donne droit aux entraînements qui y sont dispensés, en fonction du statut de l'adhérent-e, y compris l'accès aux infrastructures.

#### **Adhésion :**

Le contrat d'inscription est nominatif ; en aucun cas il ne peut être partagé avec un tiers.

#### **Etat de santé :**

L'adhérent-e certifie que sa condition physique et son état de santé lui permettent de pratiquer un art martial et que la pratique d'activités physiques ne risque pas d'altérer son état de santé, sa sécurité ou sa condition physique. En cas de doute, il est de la responsabilité de l'adhérent de demander un avis médical, afin de confirmer son aptitude à exercer un art martial.

#### **Assurance :**

L'adhérent-e confirme être au bénéfice d'une police d'assurance le couvrant pour les dommages corporels dont il/elle pourrait être victime en cas d'accident ou incident au cours de son entraînement.

**Responsabilité de l'adhérent-e :**

L'adhérent-e est responsable des dommages matériels et corporels qu'il/elle pourrait causer, de son propre fait, au sein de Lavaux Aïkido.

**Décharge de responsabilité :**

L'adhérent-e reconnaît être conscient-e des risques encourus par la participation aux cours données au sein de Lavaux Aïkido. Il est de la responsabilité de l'adhérent-e de s'informer sur les conditions de la pratique de l'aïkido, respectivement des armes qui y sont liées : jyo (bâton), bokken (sabre de bois), tanto (poignard de bois) et du batto-ho (sabre réel).

La responsabilité de Lavaux Aïkido ne pourra être engagée en cas de dommages physiques ou matériels, suite à tout accident ou incident résultant de l'inobservation des règles de conduite, des indications des enseignant-e-s ou de l'utilisation inappropriée de tout ce qui est nécessaire à la pratique de l'aïkido (y compris jyo, bokken, tanto et batto-ho).

**Utilisation du dojo :**

Le dojo ne peut être utilisé que dans le cadre de la pratique des arts martiaux. Il est interdit de pratiquer au sein du dojo en état d'ébriété ou sous l'influence de toute substance altérant la pleine conscience.

**Conditions d'accès et de sécurité :**

Lavaux Aïkido est ouvert selon les horaires qui figurent sur son site internet ([www.lavaux-aïkido.ch](http://www.lavaux-aïkido.ch)). Les règles du club y sont également mentionnées sous la rubrique : *Débutants et étiquette*. L'adhérent doit en prendre connaissance et s'engage à les respecter.

**Paiement des cotisations :**

L'adhérent-e s'engage à régler ses cotisations selon son statut. Les cotisations restent dues jusqu'à démission ou changement de statut. Les cotisations perçues ne sont en aucun cas remboursées.

**Modalités de changement de statut :**

L'adhérent doit signifier par courriel à l'adresse [info@lavaux-aïkido.ch](mailto:info@lavaux-aïkido.ch), tout changement de statut, y compris lorsqu'il s'agit d'une demande de mise en congé. Les cotisations perçues ne sont en aucun cas remboursées.

**Modalités de démission :**

L'adhérent doit signifier par courriel à l'adresse [info@lavaux-aïkido.ch](mailto:info@lavaux-aïkido.ch) son désir de démissionner. Le courriel doit parvenir 30 jours avant la fin du mois, trimestre ou de l'année selon son mode de paiement; Les cotisations perçues ne sont en aucun cas remboursées.

**Résiliation à l'initiative du club :**

En cas d'irrespect du présent contrat, des règles en vigueur ou des consignes des enseignants, Lavaux Aïkido se réserve le droit de résilier le présent contrat et de refuser l'accès à ses structures et cours avec effet immédiat. Un courrier recommandé confirmera cette décision.

**Juridiction et loi applicable**

Tout litige pouvant opposer l'adhérent-e et Lavaux Aïkido au sujet de ce contrat d'adhésion, y compris de ses termes et conditions, est de la compétence des tribunaux ordinaires du lieu.

Lu et approuvé,

---

Lieu, date

---

Signature de l'adhérent-e